

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le 10 juillet 2020 à 20h30,

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Yann KERGOAT.

Etaient présents : ANDRADE Fernanda, BARRE Gérard, BERNARD Ghislain, DUBUIS Carole, GALLOU Christian, JUDIC Christophe, KERGOAT Yann, L'ANTHOEN Michelle, LE CARLUER Marie Philomène, LE GALL Sylvain, LE QUELLEC Laurent, LELIEU Florence, MOLLE Anabelle, OLLIVIER Céline, SENE Grégoire, THOMAS Frédéric, TURPIN Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MADAUL-LOUET Martine a donné pouvoir à Frédéric THOMAS ; CARTRY Alain a donné pouvoir à L'ANTHOËN Michelle.

Monsieur THOMAS Frédéric a été désigné comme secrétaire de séance.

Sénatoriales : Election des délégués et suppléants

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020 INTA 2015957J

A. Composition du bureau électoral.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme LE CARLUER Marie Philomène, Mme L'ANTHOEN Michelle, Mme LELIEU Florence, Mr BERNARD Ghislain. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

B. Elections des délégués.

Les listes déposées et enregistrées :

2 compositions de listes

La liste « Ploumilliau Demain » est composé par Monsieur Yann KERGOAT et la liste « Ploumilliau en commun » par Madame DUBUIS Carole.

M le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 5 délégués et des 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- Liste « Ploumilliau demain » : 15 voix
- Liste « Ploumilliau en commun » : 4 voix.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs. Ainsi la répartition est donc la suivante :

- La liste « Ploumilliau Demain » obtient 4 sièges de délégués et 1 siège de suppléant
- La liste « Ploumilliau en commun » obtient 1 siège de délégués et 0 siège de suppléant.

Les délégués sont les suivants : KERGOAT Yann, LE CARLUER Marie Philomène, LE QUELLEC Laurent, TURPIN Sylvie, DUBUIS Carole.

Les suppléants sont : THOMAS Frédéric, ANDRADE Fernanda, JUDIC Christophe.

Fait et délibérée à Ploumilliau, le 10 juillet 2020

Pour copie conforme,

Yann KERGOAT
Maire de PLOUMILLIAU



Délibération rendue exécutoire après affichage en mairie et transmission en sous-préfecture de Lannion le : **16 JUIL. 2020**

Date de la convocation : 03 juillet 2020
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19